



---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### CONSIGNE POUR RÉEMPLOI :

### LE MOUVEMENT ZERO WASTE LANCE UNE CAMPAGNE NATIONALE D' ACTIONS CITOYENNES

Paris, 22 février 2023 - Alors que le gouvernement vient de lancer une concertation sur la consigne des emballages, le mouvement citoyen Zero Waste donne le coup d'envoi d'une campagne nationale d'actions visant à interpeller les industriels, la grande distribution et les pouvoirs publics sur le retour de la consigne pour réemploi. Intitulée #ConsignezMoi, cette campagne invite tou·tes les citoyen·nes qui le souhaitent à rapporter leurs contenants en verre vides en magasin avec l'étiquette "Consignez-moi" et à mentionner les distributeurs et les marques sur les réseaux sociaux.



**Une action coup de poing pour réclamer le retour de la consigne pour réemploi**

Pourtant plébiscitée par près de 90% des Français.es, la consigne pour réemploi reste à l'arrière-plan des débats politiques sur la consigne. Son avenir pourrait se préciser dans le cadre de la concertation lancée le 30 janvier dernier par le gouvernement – à moins qu'elle ne soit sacrifiée à l'aune de la consigne pour recyclage des bouteilles plastiques.

Pour remettre la consigne pour réemploi sur la table, l'association Zero Waste Paris a initié une campagne d'actions citoyennes, intitulée #ConsignezMoi et déployée sur tout le territoire français par les militant-es du mouvement Zero Waste. Cette campagne consiste à remettre sur les étals des magasins des contenants en verre vides avec l'étiquette "Consignez-moi", puis à publier une photo du contenant étiqueté sur les réseaux sociaux, avec le hashtag #ConsignezMoi et en mentionnant les marques concernées. L'action peut aussi se faire intégralement en ligne, en prenant des photos des bords, bouteilles et canettes vides et étiquetés "Consignez-moi" chez soi.

### LE SITE DE LA CAMPAGNE

*"C'est un retour à l'envoyeur : nous rendons aux marques et aux distributeurs les emballages qu'ils ont mis sur le marché pour leur faire comprendre que nous attendons de leur part d'accélérer leur développement d'emballages réemployables",* explique Mélisande Seyzériat, coordinatrice de Zero Waste Paris. *"Le recyclage ne devrait être utilisé qu'en dernier recours, pour traiter les déchets qui n'ont pu être réemployés".*

### B-ROLLS ET PHOTOS DE L'ACTION

#### **La consigne pour réemploi, un geste simple et utile pour la planète**

Le principe de la consigne pour réemploi est simple : le consommateur ou la consommatrice paie une somme supplémentaire, en général quelques centimes d'euros, à l'achat d'un produit emballé. Cette somme d'argent est récupérée lorsque le contenant vide est retourné au point de collecte, qui peut être le même que le point de vente ou, mieux encore, mutualisé entre plusieurs acteurs. Le contenant est ensuite lavé pour être réutilisé.

*"En tant que consommatrice et citoyenne, je préfère payer une petite somme supplémentaire à l'achat, qui me sera de toute façon rendue, et rapporter les emballages en verre en magasin pour qu'ils soient réutilisés, plutôt que mettre ces emballages dans le bac de tri, sans aucune certitude qu'ils seront effectivement recyclés",* affirme Coline, bénévole de Zero Waste Paris. *"La consigne pour réemploi, c'est un geste simple et utile pour la planète !"*

En effet, selon une étude menée en Alsace, le réemploi d'une bouteille en verre permettrait d'économiser jusqu'à 75% d'énergie primaire et 33% d'eau par rapport au recyclage de cette même bouteille. L'impact climatique serait également moindre, avec une réduction de 79% des émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, le développement du réemploi pourrait permettre de créer de nombreux emplois locaux non délocalisables, à l'instar d'autres activités relevant de l'économie circulaire comme la réparation.

#### **La consigne pour recyclage, à contre-courant de l'objectif 2040 de sortie du plastique à usage unique**

Quant à la consigne pour recyclage des bouteilles plastique, au cœur de la concertation gouvernementale, si elle a pour objectif d'augmenter la collecte et le recyclage de ces déchets, elle ne permet pas de réduire la production d'emballages à usage unique. En outre, le recyclage du plastique entraîne une dégradation et une perte de matière à chaque cycle : afin de fabriquer un nouvel emballage identique, l'extraction et la transformation de pétrole sont nécessaires pour réinjecter de la matière vierge.

*“Si, à l’issue de la concertation, la décision est prise de mettre en place la consigne pour recyclage des bouteilles plastique, cela doit impérativement s’accompagner d’engagements pour un plus large déploiement du réemploi”, insiste Moïra Tourneur, responsable plaidoyer de Zero Waste France. “Il serait préjudiciable que les pouvoirs publics et les acteurs économiques continuent d’investir massivement dans un système de recyclage qui ne permet pas d’avancer sur la trajectoire de sortie du plastique à usage unique fixée par la loi anti-gaspillage pour 2040, et risque donc de s’avérer rapidement obsolète.”*

## **Vers un cadre réglementaire renforcé pour promouvoir le développement du réemploi des emballages ?**

A l’heure actuelle, le cadre réglementaire nécessaire au développement du réemploi des emballages reste insuffisant. En 2021, en réponse aux propositions de la Convention citoyenne pour le climat et à la mobilisation citoyenne, menée notamment par Zero Waste France à travers une lettre signée par plus de 8700 personnes, la loi Climat et Résilience a permis des avancées en matière de réemploi. Cependant, elle exclut toute généralisation concrète de la consigne pour réemploi, laissant le soin à l’Observatoire national du réemploi et de la réutilisation, officialisé en septembre 2022, de définir une trajectoire nationale d’emballages réemployés mis en marché.

### **RECOMMANDATIONS DE ZERO WASTE FRANCE SUR LE RÉEMPLOI**

Pour favoriser le réemploi, dans le cadre d’un système de consigne et plus largement, Zero Waste France recommande :

1. au gouvernement et aux pouvoirs publics :

- de mettre en place des leviers contraignants et incitatifs, tels qu’une taxe spécifique, une obligation de reprise des emballages... ;
- d’accompagner les acteurs économiques, à travers des plans d’investissement au niveau national et régional, le déploiement de standards pour les emballages... ;
- de faire preuve d’exemplarité, à travers la commande publique.

2. aux acteurs économiques, industriels et distributeurs, qui produisent, mettent sur le marché, et traitent les emballages :

- d’investir pour mettre en place des circuits et équipements adaptés en vue du déploiement de la consigne pour réemploi.

## A PROPOS DE ZERO WASTE FRANCE

Zero Waste France est une association citoyenne, créée en 1997, qui milite pour la réduction des déchets et une meilleure gestion des ressources à travers plusieurs types d'actions :

- **Influencer les décideurs politiques français et européens** pour la création de nouvelles lois plus ambitieuses sur la réduction des déchets.
- **Dénoncer et intenter des actions en justice** contre les organisations qui ne respectent pas leurs obligations juridiques.
- **Soutenir et accompagner les acteur-ices de terrain**, tel·les que les collectivités et les associations locales.
- **Informer les citoyen·nes** des enjeux, notamment réglementaires, liés à la prévention et à la gestion des déchets.